

Formulaire de demande d'aide à l'immobilier structures de l'ESS

NOM DE LA STRUCTURE EXPLOITANTE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE :

NOM DU GROUPE si la structure en fait partie :

Montant total des investissements projetés :€ HT

Dont projet immobilier : € HT

Personne en charge du dossier de la structure de l'ESS :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tel :

Portable :

@ :

Dossier à retourner avec les pièces annexes à :

Le Mans Métropole
A l'attention du Président
Direction des Solidarités et Santé
CS 40010
72039 Le Mans Cedex 9

Porteur de l'investissement Immobilier

- Structure de l'ESS-exploitante
- Société de crédit-bail immobilier
- Société d'économie Mixte
- SAS Patrimoniale
- Société civile immobilière (uniquement si le gérant détient 50 % à minima des parts de la SCI ,participe aux instances décisionnelles de la structure ESS locataire et que la SCI-s'engage à répercuter le montant de l'aide sur les loyers de la structure ESS locataire)
- Autre, précisez:

Pièces à joindre au dossier de demande d'aide

1) Formulaire de demande d'aide à l'immobilier dédiée aux structures de L'ESS de Le Mans Métropole, dûment rempli.

2) Les documents administratifs relatifs à la structure de l'ESS :

Si la structure appartient à un groupe, les pièces justificatives devront être collectées pour chaque structure du groupe (statuts...)

- Extrait Kbis (moins de 3 mois)
- Copie de la publication au Journal Officiel ou du récépissé de déclaration à la Préfecture
- Statuts de la société, statut de l'association, datés et signés
- Copie du procès verbal de la dernière assemblée générale
- Les derniers comptes annuels certifiés et approuvés par l'assemblée générale.
- S'il y a un commissaire aux comptes, le compte de résultat et le bilan de l'année précédente, rapport éventuel du commissaire aux comptes
- La liste des administrateurs et la composition du bureau
- La trésorerie au 1^{er} janvier et au 31 décembre de l'année précédente
- Attestation sur l'honneur de la régularité de la situation fiscale et sociale de l'organisme
- 2 dernières liasses fiscales OU attestation bancaire certifiant la libération du capital social pour jeunes sociétés
- Compte de résultat prévisionnel à 3 ans
- Organigramme juridique de la structure en cas de lien à un groupe

3) Les documents suivants relatifs au projet immobilier :

- Le plan de situation, le plan masse et les plans des travaux projetés
- Les devis estimatifs des travaux projetés
- Compromis / acte de vente daté et signé (pour les projets d'acquisition) ou attestation notariée
- En cas de sollicitation du bonus éco-conditionnalité : Note détaillée de la maîtrise d'œuvre attestant d'une consommation d'énergie primaire de 20 % de moins que la réglementation thermique 2012 le prévoit.

4) Le pouvoir ou la délibération autorisant la personne habilitée à signer la convention, (société de crédit-bail, SEM, ...)

5) Présence le cas échéant d'une autre structure dans le bâtiment, type de contrat d'occupation, surface louée, loyer, nature de l'activité

Pièces complémentaires

En cas d'avis favorable de la Commission développement économique et commercial, innovation et attractivité - Economie sociale et solidaire, des pièces complémentaires vous seront demandées avant présentation en Conseil Communautaire, et notamment :

- RIB portant l'adresse correspondant au numéro SIRET
- Pour les SCI éligibles, justificatif de report de l'aide à la structure exploitante dans les loyers,
- Attestation de la valeur vénale des terrains et / ou des bâtiments fixée par France domaine ou un expert indépendant selon les cas.
- Toutes autres pièces nécessaires à la bonne instruction de votre demande.

Effectif à la date du dépôt de dossier :

CDI : _____

CDD : _____

Capital social : _____

Chiffre d'affaires (année): _____

Résultat net : _____

Total bilan : _____

Total fonds propres : _____

Taille de la structure Petite (< 50 salariés)
 Moyenne (entre 50 et 250 salariés)

Répartition du capital / Actionariat / Aides Publiques

Répartition du capital

Nom des actionnaires	% détenu	Montant de la participation en €

Participation des actionnaires dans d'autres sociétés

Nom des actionnaires	% détenu	Société adresse	Montant de la participation en €

Aides publiques obtenues sur les trois dernières années

Type d'aide (Subvention, avance...)	Date d'octroi	Origine (Etat, collectivité...)	Objet (Type d'investissement...)	Montant en €

Stratégie de la structure – Immobilier

Historique de la structure :

Présentation de l'activité de la structure :

- **Activité :**

Description des produits / services, organisation de la production (locaux, moyens de production, méthode utilisée, approvisionnement, ressources au sein de la structure.

- **Marché / cibles :**

Modèle économique, type de clientèle - usagers, stratégie commerciale

- **Locaux d'activité actuels :**

Description, localisation, surfaces, situation juridique (propriétaire / locataire).

Descriptif du projet de développement immobilier

Localisation du projet (adresse) :

Calendrier prévisionnel (jj/MM/aaaa)

Début :

Fin :

Objectifs stratégiques envisagés à trois ans *Motivations et objectifs généraux de la stratégie de la structure - Projet associatif :*

Ce projet s'accompagne-t-il de création d'emplois ? OUI NON

Si OUI, Combien en ETP?

Démarches en faveur de la transition énergétique

Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération *(indiquer les différentes phases et leurs articulations) :*

Récapitulatif des investissements immobiliers prévus en €

Nature	Coût HT	Date de réalisation

Montage Financier

Préciser le montant des moyens financiers, y compris les aides publiques nécessaires au financement de l'opération

Nature	Montant
Autofinancement	
Prêts Bancaires (à détailler dans le tableau ci-dessous)	
Aides publiques	
Autres	

Détail des prêts bancaires

Organisme prêteur	Montant du crédit	Durée

Ce document doit être signé du représentant légal

Dans le cadre de la demande d'aide auprès de Le Mans Métropole,

Je soussigné (e)

Agissant pour le compte de la structure de l'ESS

En tant que représentant légal, certifie sur l'honneur :

- Exactes les renseignements figurant dans le dossier,
- Exactes les informations relatives à la structure de l'ESS,
- Que la structure de l'ESS, est à jour au regard de ses obligations fiscales, sociales et environnementales,
- Que la structure de l'ESS, n'est pas en redressement judiciaire, sauf à disposer d'un plan de continuation adapté,
- Avoir reçu le pouvoir ou la délibération de signer tout document relatif à la demande d'aide publique.

Fait le : A :

NOM - Qualité :

Signature et cachet de la structure

Ce document doit être signé du représentant légal

Dans le cadre de la demande d'aide auprès de Le Mans Métropole,

Je soussigné (e)

Agissant pour le compte de la structure de l'ESS

En tant que représentant légal, m'engage à :

- Respecter les termes de la convention signée avec Le Mans Métropole,
- Réaliser mon programme immobilier dans un délai maximal de 3 ans à compter de la date de dépôt de la demande d'accompagnement,
- Maintenir l'activité sur le territoire de Le Mans Métropole au minimum pendant une période de 5 ans après la fin de la convention,
- Rembourser le prêt accordé selon les conditions prévues dans la convention,
- Communiquer sur l'aide accordée par Le Mans Métropole sur le chantier et dans les outils de communication,

A défaut, je m'engage à rembourser l'aide obtenue (subvention et prêt) à Le Mans Métropole.

Fait le : A :

NOM - Qualité :

Signature et cachet de la structure de l'ESS

Annexe 1 : Déclaration d'aide de minimis par la structure

Cette annexe doit être signée du représentant légal (uniquement pour les aides placées sous le régime de minimis)

Objet : Déclaration des aides placées sous le règlement *de minimis*²

n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013

Je soussigné (NOM, Prénom et qualité) :

représentant de _____, **entreprise unique**⁵ au sens de la définition figurant à l'article 2.2 du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides *de minimis*, déclare (case à cocher) :

- n'avoir reçu aucune aide *de minimis*³ durant les trois derniers exercices fiscaux dont celui en cours à la date de signature de la présente déclaration,
- avoir reçu, ou demandé mais pas encore reçu, les aides *de minimis*³ listées⁴ dans le tableau ci-après, durant les trois derniers exercices fiscaux dont celui en cours à la date de signature de la présente déclaration.

Date d'attribution ou date de demande de l'aide (si non encore perçue)	NOM et n° de SIREN de la structure ⁵	Forme de l'aide (subvention, bonification d'intérêts, prêt, apport en capital, garantie, ...)	Type d'aide <i>de minimis</i> (régime général, agricole, pêche, SIEG, ...)	Organisme attributaire	Montant de l'aide ⁶
TOTAL					

L'entreprise est entendue au sens du règlement communautaire de minimis sus visé, la notion de groupe est donc à prendre en compte pour reporter l'ensemble des aides de minimis perçues en France pour toutes les entités du groupe.

Pour remplir ce tableau, il est inutile d'entreprendre des démarches complexes : les aides de minimis vous ont forcément été notifiées explicitement par écrit lorsque vous avez bénéficié de ce type d'aide.

La structure sollicitant l'aide a-t-elle réalisé, au cours des trois derniers exercices fiscaux, dont celui en cours :

- une fusion ou une acquisition d'une autre structure ?
- une scission en deux ou plusieurs structures distinctes ?

Fait le : A :

NOM - Qualité :

Signature et cachet de la structure

¹ Pour les subventions octroyées aux associations, il convient d'utiliser le formulaire Cerfa 12156*03 accessible sur le site www.servicepublic.fr

² Les aides *de minimis* sont des aides publiques qui sont octroyées au titre des règlements suivants :

- ▶ règlement (CE) n° 1998/2006 de la Commission du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité aux **aides de minimis**,
- ▶ règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) aux **aides de minimis**,
- ▶ règlement (CE) n° 875/2007 de la Commission du 24 juillet 2007 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux **aides de minimis** octroyées dans le secteur de la **pêche et de l'aquaculture**,
- ▶ règlement (UE) n° 717/2014 de la Commission du 27 juin 2014 concernant l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux **aides de minimis** octroyées dans le secteur de la **pêche et de l'aquaculture**,
- ▶ règlement (UE) n° 1535/2007 de la Commission du 20 décembre 2007 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux **aides de minimis** dans le secteur de la **production de produits agricoles**,
- ▶ règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux **aides de minimis** dans le secteur de **l'agriculture**,
- ▶ règlement (UE) n° 360/2012 de la Commission 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux **aides de minimis** accordées à des entreprises fournissant des **services d'intérêt économique général** (SIEG).

³ Les aides *de minimis* constituent une catégorie particulière d'aides publiques pour les entreprises. Les pouvoirs publics qui allouent des aides *de minimis* ont l'obligation d'informer les entreprises bénéficiaires, du caractère *de minimis* des aides attribuées. Le montant maximum d'aide *de minimis* est de 200 000 € par entreprise sur 3 exercices fiscaux dont celui en cours à la date de signature de la présente déclaration.

⁴ Si vous avez reçu une aide *de minimis*, cette aide a dû vous être notifiée par courrier par l'autorité publique attributaire (Etat, collectivités locales, établissements publics, agences...). Vous ne devez donc pas comptabiliser dans ce montant les aides qui ne sont pas allouées au titre du règlement *de minimis*.

⁵ Le numéro SIREN est le seul sous lequel les aides *de minimis* peuvent être comptabilisées dans la limite du plafond de 200 000 €. Il n'est pas possible de disposer d'autant de plafonds de 200 000 € qu'il y a d'établissements donc de numéro SIRET au sein d'une même entreprise. Par ailleurs, si votre entreprise relève de la définition « d'entreprise unique » (cf. ci-dessous), vous disposez d'un seul plafond d'aide *de minimis* de 200 000 € commun à l'ensemble des entreprises assimilées à une seule et même « entreprise unique ». Si votre entreprise relève de ce cas, il faut absolument vérifier que votre déclaration comptabilise bien l'ensemble des aides *de minimis* versées à toutes les entreprises composant l'entreprise unique. La présente déclaration prévoit donc que pour chaque aide *de minimis* perçue soit indiqué le numéro SIREN de l'entreprise qui l'a reçue au sein de l'entreprise unique. Définition d'une « entreprise unique » : une entreprise unique se compose de toutes les entreprises qui entretiennent entre elles au moins l'un des quatre liens suivants :

- ▶ une entreprise a la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés d'une autre entreprise ou
- ▶ une entreprise a le droit de nommer ou de révoquer la majorité des membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une autre entreprise, ou
- ▶ une entreprise a le droit d'exercer une influence dominante sur une autre entreprise en vertu d'un contrat conclu avec celle-ci ou en vertu d'une clause des statuts de celle-ci, ou
- ▶ une entreprise actionnaire ou associée d'une autre entreprise contrôle seule, en vertu d'un accord conclu avec d'autres actionnaires ou associés de cette entreprise, la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés de celle-ci.

⁶ Dans le cas de prêts, garanties ou avances remboursables, indiquer l'équivalent-subvention brut (ESB) qui vous a été communiqué lors de l'attribution de l'aide.